

ACTION URGENTE

UN MILITANT ÉTUDIANT IRANIEN LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Le militant étudiant Iman Sedighi a été libéré sous caution le 10 mars 2011 après plus de deux semaines de détention. Il a été incarcéré dans trois centres différents, gérés soit par les *pasdaran* (gardiens de la révolution), soit par le ministère du Renseignement. Il a été torturé et maltraité. Il pourrait être inculpé et jugé par la suite.

Iman Sedighi, qui a participé à la campagne présidentielle infructueuse de Mehdi Karroubi, a été arrêté à Babol (Iran) le 20 février 2011, à la suite d'une journée de manifestations et de grèves nationales, dispersées de force par des militaires et des agents des forces de sécurité en civil, qui ont utilisé du gaz lacrymogène. La répression des manifestations du 20 février a fait suite à l'arrestation d'un certain nombre de sympathisants de l'opposition avant, pendant et après celles qui avaient eu lieu le 14 février. Ces rassemblements de soutien à l'égard des peuples égyptien et tunisien avaient été organisés à l'instigation de Mir Hossein Moussavi et Mehdi Karroubi, actuellement assignés à résidence ou détenus ailleurs (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/023/2011/fr>).

Iman Sedighi a été incarcéré dans des centres de détention qui ne sont pas contrôlés par les autorités judiciaires et où les détenus sont particulièrement exposés à la torture et aux autres formes de mauvais traitements, généralement en vue de leur extorquer des « aveux » utilisés ensuite comme éléments de preuve dans le cadre de procès iniques. Il est souvent difficile pour les proches des personnes détenues dans des centres de ce type d'obtenir des informations concernant leur sort. Cela s'apparente à une disparition forcée, pratique strictement interdite par le droit international. Iman Sedighi a été finalement libéré moyennant une caution de 300 millions de rials (soit plus de 20 500 euros). Il pourrait être inculpé et jugé par la suite.

Cet homme avait déjà été libéré en juillet 2010, après avoir purgé la moitié d'une peine d'un an d'emprisonnement qui lui avait été infligée pour « agissements contre la sécurité nationale ». Cette accusation était, semble-t-il, liée à son soutien à la campagne de Mehdi Karroubi et à sa participation à des manifestations contestant le résultat de l'élection présidentielle de juin 2009. Par ailleurs, il avait été exclu pendant un an de l'université de technologie Noshirvan, à Babol, où il faisait ses études.

Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de cet homme et interviendra de nouveau si nécessaire.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Informations complémentaires sur l'AU 31/11, MDE 13/032/2011, 16 mars 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

